

L'inégale répartition des fonctionnaires

Une note détaille le « taux d'administration » par région et par département

Les Français ne sont pas égaux devant le service public. C'est ce que montre une note publiée le 3 novembre par le président de l'association Finances publiques et Economie (Fipeco), François Ecalte. Pour l'établir, le magistrat de la Cour des comptes en disponibilité a utilisé des données officielles et calculé le « taux d'administration », le rapport entre le nombre de fonctionnaires et le nombre d'habitants. Or, note M. Ecalte, *« la répartition des emplois publics ne semble pas correspondre aux besoins, et le principe d'égalité devant le service public ne paraît pas respecté »*.

Certes, reconnaît-il, le taux d'administration est un indicateur « fruste ». Il serait peut-être plus pertinent de prendre en compte le temps que l'on met à se rendre dans les locaux de l'administration ou le temps de traitement des dossiers. Mais cela reste néanmoins *« un critère simple et fiable, qui a une certaine pertinence »*.

En 2019, le taux d'administration du pays est en moyenne de 73 agents publics civils pour 1 000 habitants. Cela cache de grandes différences selon les régions, et plus encore d'un département à l'autre. Si l'on exclut l'outre-mer, l'Île-de-France et la Corse (à plus de 80 pour 1 000 pour des raisons spécifiques), il reste un écart de 15 % entre la région la plus pourvue en agents publics, Provence-Alpes-Côte d'Azur (75), et celle qui en a le moins, les Pays-de-la-Loire (65). Et pour ce qui est des départements, les écarts sont bien plus forts : l'éventail des taux d'administration va de 46,5 dans l'Ain à 94 dans la Haute-Vienne, soit un rapport de deux à un.

En ventilant les résultats selon les trois fonctions publiques, M. Ecalte s'est rendu compte que les agents des collectivités locales et ceux de l'Etat sont les mieux répartis. Si l'on met à part la Corse et l'outre-mer (où le nombre de fonctionnaires territoriaux dépasse les 35 pour 1 000), le rapport entre les Landes (35) et l'Ain (17) est de 2 à 1. Pour les agents de l'Etat, hors Paris, où le taux d'administration est de 84, le rapport est de 2,5 à 1 entre la Guyane (qui dispose de 44 fonctionnaires pour 1 000 habitants) et la Vendée (17).

Disparités à l'hôpital

Enfin, pour ce qui est des fonctionnaires de l'hôpital, hors départements d'outre-mer, le rapport est d'environ de 3 à 1 entre la Haute-Vienne (29) et la Seine-et-Marne (9).

Ce sont en effet les agents hospitaliers qui sont répartis avec le moins d'égalité. Mais les campagnes ne sont pas les plus mal loties. Outre la Haute-Vienne (29), donc, la Creuse dispose d'un taux d'administration de 28 et l'Allier, par exemple, de 26. C'est dans les départements d'Île-de-France (Paris mis à part) que les hôpitaux ont les effectifs les plus réduits (de 9 à 10). Dans les départements urbains, note M. Ecalte, se trouvent *« de grands hôpitaux avec une forte productivité et relativement peu d'emplois, qui sont parfois saturés »*. Beaucoup de petits hôpitaux subsistent en zone rurale, *« avec une faible productivité et des effectifs relativement nombreux »*. Mais les professionnels libéraux de santé y sont aussi moins nombreux. ■

BENOÎT FLOC'H

